



Vous êtes **organisateur(ice)** :

- Les volontaires pour organiser une finale départementale peuvent être des enseignants, libraires, bibliothécaires, conseillers pédagogiques, agents municipaux, départementaux ou régionaux de la culture et de l'éducation, et tout autre médiateur du livre.
- Au plus tard le **16 janvier 2023**, nous **communiquer date et heure retenues** entre le **15 février et le 2 avril**, en dehors du temps scolaire (de préférence un mercredi ou un samedi).
- Pour la **réception des lots**, nous indiquer l'adresse précise de livraison et les horaires d'ouverture. Nous prévenir au moins **7 jours** avant la finale **en cas de non réception des lots**.
- **15 jours** avant la date de l'évènement, nous **transmettre la composition du jury** par mail (3 personnes minimum, **7 personnes maximum**, issues de la vie culturelle et éducative locale. Par ex : libraire, bibliothécaire, comédien, auteur jeunesse, élu, enseignant à la retraite, etc.). Une personne du lieu d'accueil peut bien entendu faire partie de ce jury.
- Possibilité d'établir **un contact avec les médias régionaux** pour les inviter à assister à l'évènement : journaux, radios, chaînes tv, magazine d'école, presse jeunesse. Pour vous y aider, l'association met à votre disposition un **modèle de communiqué de presse à compléter avant diffusion**. (Notez que l'association diffuse par ailleurs l'information relative à toutes les étapes départementales via un communiqué de presse général).
- Le jour de l'évènement, **accueillir les participants et leurs accompagnateurs**, ainsi que les membres du jury. Si la capacité d'accueil le permet, il est possible d'ouvrir cette finale au public. Merci de bien vouloir nous le préciser lors de votre inscription en tant qu'organisateur.
- Prévoir **une sonorisation** si l'espace est grand (plus de 50 places) ou bien disposer le jury tout devant, le plus près possible des finalistes, pour permettre une meilleure écoute.
- Prévoir un **micro sur pied**, et pas de pupitre.
- Faire passer les finalistes par **ordre alphabétique de prénom** (pas de tirage au sort, pas de différence entre les CM1 et CM2 ou les garçons et les filles). Pensez à annoncer **le nom de l'école et la commune** du Petit champion lors de son passage.
- La lecture doit durer **3 minutes maximum**, l'enfant est libre de présenter ou non son livre (ce qui ne sera pas compté dans les 3 minutes de lecture). **Ne pas chronométrer les finalistes de manière visible, ne pas interrompre** les enfants. En cas de dépassement du temps imparti, le prendre en compte dans l'évaluation.
- Organiser la **délibération du jury** (10-15 minutes maximum) dans un espace séparé.
- **Aide à la délibération du jury (une grille d'évaluation est mise à votre disposition). Voici les points de vigilance :**
 - Pas de lecture récitée par cœur : lire à voix haute n'est pas jouer une scène de théâtre. La gestuelle doit être modérée.
 - Le choix du texte n'est pas un critère de sélectionIl est fortement conseillé de **rappeler ces critères** aux Petits champions et à leur entourage le jour de l'évènement.
- A l'issue de la délibération, remettre dans un premier temps **les lots et diplômes** à tous les participants avant d'annoncer le lauréat départemental. Il est également possible d'annoncer un podium de 3 lauréats (3^e position, 2^e position, 1^{re} position). Dans ce cas, bien rappeler à tous que seul le 1^{er} lauréat rejoint l'étape régionale.
- Avant chaque finale, demander aux représentants légaux de signer **une autorisation parentale pour le droit à l'image** (fournie par les Petits champions de la lecture).



Vous êtes **représentant(e) légal(e) ou enseignant(e)**

- Si vous n'avez **pas reçu de nos nouvelles** concernant les finales départementales **2 semaines** avant leur démarrage, contactez-nous de manière urgente afin de ne pas manquer votre finale, et n'hésitez pas à nous relancer. Certains de nos mails peuvent arriver dans vos courriers indésirables, pensez à les consulter !
- Utiliser votre **adresse électronique personnelle** pour inscrire votre classe au jeu : les adresses e-mails académiques sont parfois associées à des pare-feux de sécurité qui compliquent la bonne réception des e-mails.
- En cas de **maladie déclarée la veille pour le lendemain par un Petit champion** (ou autre motif d'absence), aucune solution de substitution ne permettra sa participation à l'étape départementale.
- Le texte choisi doit être **lu en langue française** (textes traduits autorisés) et l'extrait doit durer **3 minutes maximum**.
- **Lire à voix haute, ce n'est pas faire du théâtre.** Le jury veillera particulièrement à ce que les Petits champions ne jouent pas la comédie, n'accentuent pas la gestuelle ou n'exagèrent pas le ton pour se rapprocher d'une pratique théâtrale. Pour cela, ne vous recommandons notamment de **ne pas faire apprendre le texte par cœur** à votre Petit champion.



Les règles de bonne conduite

- Les finales départementales doivent se dérouler dans le **respect mutuel entre tous les acteurs** de l'organisation de l'évènement (lieu d'accueil, participants, représentants légaux, enseignants, membre du jury, finalistes et équipe Petits champions).
- **Le jury est souverain** et la décision qu'il prend ne peut pas être contestée, ni sur place, ni après la finale départementale.
- Les finales départementales doivent **refléter l'esprit convivial du concours** et se dérouler dans une ambiance bienveillante. Il est conseillé de ne surtout pas faire répéter en boucle les enfants, et de régulièrement attirer leur attention sur le fait **qu'il s'agit avant tout d'un jeu**.
- Les enfants participants ne doivent en aucun cas être pénalisé d'une quelconque manière. **Ils sont avant tout là pour le plaisir de lire !**

Vous voilà maintenant paré(e)s pour accueillir ou participer à une finale départementale dans les meilleures conditions !

Pour toute précision utile, nous restons à votre disposition :

contact@lespetitschampionsdelalecture.fr

